

N° 11 – 16 juin 2015

Champagne-Ardenne

## Bulletin de Santé du Végétal

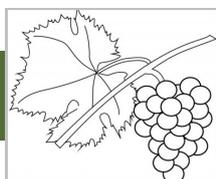
### Vigne

#### A RETENIR CETTE SEMAINE

**Oïdium** : Risque épidémique élevé. Période de grande sensibilité des inflorescences. Grande vigilance.

**Mildiou** : Vignoble globalement sain. Période de grande sensibilité des inflorescences.

**Tordeuses** : Vol de deuxième génération imminent.



#### STADES PHENOLOGIQUES



Floraison en cours.

Les conditions météorologiques de ces derniers jours ont été favorables à la floraison. Dans la majorité des parcelles de Chardonnay et de Pinot noir, la floraison se termine et le stade nouaison est atteint ou proche. Le meunier suit avec un peu de décalage.

En comparaison avec les dates des stades phénologiques des années passées, la vigne reste dans la moyenne décennale.

**Chardonnay et Pinot noir** : stade 23 (« 50 % des capuchons tombés ») à 27 (« nouaison »).

**Meunier** : stade 23 à 25 (« fin floraison »).

**REMARQUE** : ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 08 au 12 juin sur 178 parcelles de vigne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.





## TORDEUSES

### Situation

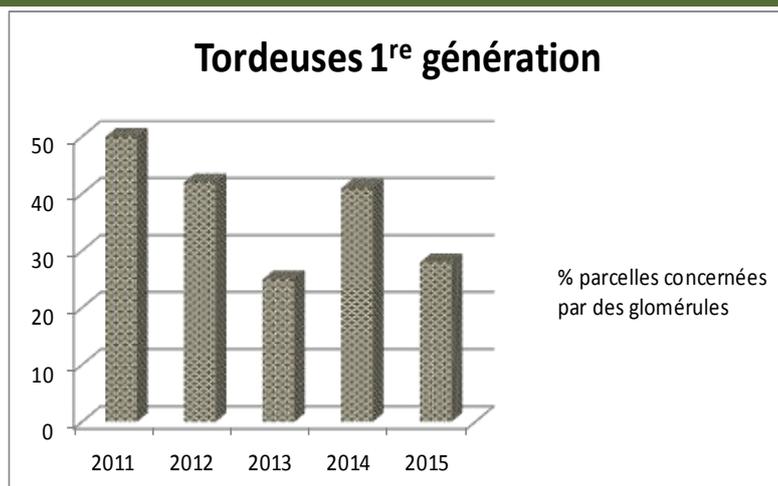
Le constat dressé dans le précédent bulletin reste d'actualité. L'activité de la première génération de tordeuses a été limitée à l'échelle du vignoble.

Au bilan, sur le réseau RSBT, 28 % des parcelles ont été concernées par des glomérules. Le maximum observé est de 16 % de glomérules, avec une moyenne de 5 %.

### Analyse du risque

Fin de risque lié à la première génération.

Le réseau de pièges pour le suivi du vol de la deuxième génération est en place depuis lundi 15 juin. Le début de vol est imminent.



## BOTRYTIS

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle. Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, limitation des blessures sur baies...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.

Pour plus de précisions, se reporter à la note technique commune 2015 consultable sur les sites Internet de la DRAAF Champagne-Ardenne et de la Chambre régionale d'agriculture Champagne-Ardenne.

## BLACK ROT

### Situation

Pas d'évolution depuis la semaine dernière. Des symptômes de black-rot sur feuilles sont régulièrement observés dans les parcelles de la Côte des Bar, mais à de faibles fréquences (taches éparses).

### Analyse du risque

Le risque lié au champignon responsable du black rot se gère dans la stratégie globale de protection contre le mildiou et l'oïdium.



## MILDIOU

### Situation

La situation mildiou est toujours calme à l'échelle du vignoble. Sur le réseau RSBT, la fréquence de parcelles concernées par la présence de taches sur feuilles est stable (25 % le 12 juin, contre 22 % le 05 juin). Les taches sont essentiellement anciennes et éparses.

De nouveaux cycles de contaminations sont potentiellement en cours, suite aux pluies du 12 juin et très localement (sud barséquanais) du 14 juin. D'après les abaques, les taches pourraient être visibles en fin de semaine.

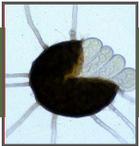
## Analyse du risque

En raison de la rareté des pluies de ces dernières semaines, selon le modèle Potentiel Système, le risque épidémiologique mildiou à l'échelle du vignoble est à la baisse. De plus, dans la plupart des secteurs du vignoble, les symptômes de mildiou sont faibles voire absents.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des repiquages (contaminations secondaires).

Restez vigilant en cette période de grande sensibilité des inflorescences. La phase de sensibilité importante perdure jusqu'au stade « grain de pois ».

Pour gérer au mieux le risque, tenir compte du cumul de pluies depuis le dernier traitement, des prévisions de pluies, du développement végétatif depuis le dernier traitement, et de l'état sanitaire des parcelles.



## OIDIUM

### Situation

Quatrième semaine de surveillance "oïdium" sur feuilles au vignoble.

Concernant le réseau RSBT, au 12 juin, la présence de symptômes sur feuilles est en progression : environ 14 % des parcelles suivies (Chardonnay et Pinot noir) présentent des symptômes, contre 10 % le 05 juin.

Si on regarde uniquement les parcelles de Chardonnay, ce chiffre a encore augmenté et passe de 15 % à un peu plus de 23 % .

Les premiers symptômes sur inflorescences ont été vus dans des parcelles à très fort historique sur grappes et hébergeant des symptômes sur feuilles depuis la mi-mai.

### Analyse du risque

Les inflorescences sont toujours dans leur période de plus grande réceptivité à l'oïdium, jusqu'au stade « grain de pois ».

Le risque épidémique de l'année en cours, évalué par rapport à l'indicateur régional « feuilles », est élevé. L'année 2015 a le profil d'une année à risque élevé type 2012.

Restez vigilant, notamment dans les parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles et dans les parcelles à antériorité d'attaques sur grappes.

Surveillez vos parcelles (25 feuilles, face inférieure, en ciblant les premiers étages foliaires).

La gestion du risque oïdium reste toujours la priorité à ce stade de la campagne.



*Symptômes face inférieure de la feuille.*

# NOTE NATIONALE "ABEILLES"

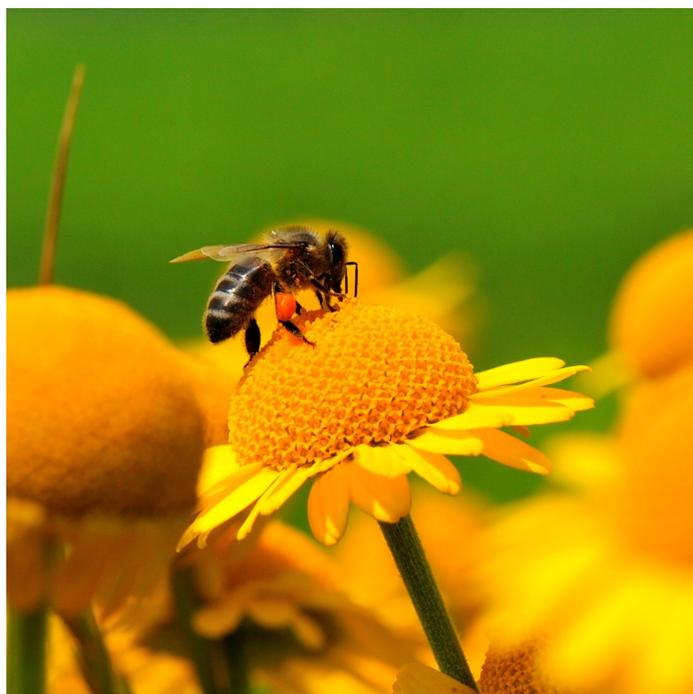


## **Les abeilles butinent, protégeons les !**

### **Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015





## Bulletin de Santé du Végétal

Vigne

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

<http://www.champagricra.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

et de la DRAAF :

<http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV>



**ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE  
CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES  
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE :**

Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - CIVC - Cohésis Vigne - COMPAS - Coopérative Champagne Coligny - Champagne Chassenay d'Arce -  
Coopérative Charles Collin - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - FCM Consultants - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'agricul-  
ture de la Marne - Magister - Ets RITARD - SOUFFLET Vigne - STAHL - Union Auboise - Union Champagne - Viti-Concept.

**Rédaction :** le CIVC avec relecture de Viti-Concept, Cohésis Vigne et DRAAF-SRAL.

**Animation du réseau Vigne :** Alexandra BONOMELLI - CIVC. Tél. : 03 26 51 50 62. Courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à  
k.benredjem@champagricra.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.